

CONSEIL MUNICIPAL

2026-020

Séance du 18 février 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Signature d'une convention relative à la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec le lycée Jean-Jacques ROUSSEAU

L'an deux mil vingt-six, le 18 février à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 12 février 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

Etaient présents : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Manuel ALVAREZ, Maïmouna CAMARA, Antoni YALAP, Shaïstah RAJA, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Elie KRIEF, Chantal AHOUNOU, Jean Jacques KRYSS, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Stéphane YABAS, Laura MENACEUR, Sylvain LASSONDE, (Adjoint au Maire), Lazare BENACCOUN, Charles SOUFIR, Christian SERANOT, Djamila HAMIANI, Navaz MOUHAMADALY, Isabelle TANDLICH, Serge SAMAMA, John BORGES, Frantz MORICE, Patricia HUCHER, Ali ABCHICHE, François-Xavier VALENTIN, Odile STANCIU (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Charlotte RABIH	pouvoir à	Elie KRIEF
Sébastien Koua ANO	pouvoir à	Frantz MORICE
Sylvie LAPOSTA	pouvoir à	Jean-Jacques KRYSS
Eric CHECCO	pouvoir à	Manuel ALVAREZ
Déborah ISRAEL	pouvoir à	Charles SOUFIR
Saadia CONTESENNE	pouvoir à	Djamila HAMIANI

Absents : Marie-Annick DUPRE, Jocelyne MAYOL, Anissat DJOUNAID, Youri MAZOU-SACKO, Anissa MAHAMAT, René TAIEB, Samira AIDOU, Jocelyn ASSOR, Nadine LANGLET, Patrick TOULMET

Secrétaire de séance :

Serge SAMAMA

Le Conseil,

2026-020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021-101 du Conseil municipal du 30 juin 2021, reçue en sous-préfecture le 02 juillet 2021, portant sur la signature d'une convention de partenariat entre la ville de Sarcelles et l'Académie de Versailles pour l'éducation artistique et culturelle,

Considérant la politique de la municipalité en matière d'accès à la culture pour le plus grand nombre,

Considérant la volonté de la ville de Sarcelles et de l'Académie de Versailles de développer des politiques conjointes dans le champ de l'éducation artistique et culturelle donnant lieu à un accompagnement concerté des projets d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire, mis en œuvre sur le territoire de la ville en partenariat avec ses structures artistiques et culturelles,

Considérant la volonté du lycée Jean-Jacques ROUSSEAU de réaliser un projet visant à démocratiser la pratique de la danse, notamment autour de l'expression des émotions au service de la scolarité, à destination de 11 élèves des classes de Seconde à la Terminale section Hip-Hop et de 20 élèves de l'association sportive du lycée,

Considérant le projet de parcours artistique Danse proposé et financé par la ville de Sarcelles au bénéfice de ces 31 élèves,

Sur le rapport présenté par Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Adjointe au Maire, chargée de la culture et du patrimoine,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article unique : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que toute pièce annexe idoine, relative à la mise en place du projet d'éducation artistique et culturelle Danse, au lycée Jean-Jacques ROUSSEAU, sur l'année scolaire 2025-2026.

Fait et délibéré en séance le 18 février 2026.

Le Maire,
Patrick HADDAD



Le Maire de Sarcelles,

Certifie le caractère exécutoire du présent acte

Qui a été transmis au contrôle de légalité le 19.02.26

Et notifié ou publié par extrait le 19.02.26

Pour le Maire et par délégation

Le secrétaire de séance,